



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Sapeur-pompier volontaire saisonnier 2023

Département :

Centre :

Grade :

Attestation du chef de centre pour le dossier de candidature SPV saisonnier
--

Je soussigné, chef de centre
ou de corps départemental des sapeurs-pompiers de,
atteste que
est sapeur-pompier volontaire.

L'autorise à contracter un engagement de sapeur-pompier volontaire au sein du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Hérault et certifie qu'il est à jour de ses formations et recyclages ainsi que de sa visite médicale d'aptitude.

Fait à

Le

Cachet et signature du chef de centre ou du corps départemental